

Madame Laëtitia Médard
Conseillère Municipale
Déléguée à la sécurité routière et
aux modes doux de déplacement

Le 4 juillet 2011

Téléphone : 02 23 62 13 80

Télécopie : 02 23 62 13 89

lmedard@ville-rennes.fr

Conseil municipal du 4 juillet 2011
Intervention de Laëtitia Médard à propos de la
Charte Vie Nocturne.

Monsieur le Maire,
Mes cher(e)s collègues,

Il nous est demandé ce soir de prendre acte du bilan annuel de la charte de la vie nocturne adoptée en Conseil municipal le 7 septembre 2009.

Nous n'avions pas voté cette délibération et d'ailleurs, nous étions les seuls.

Nous ne contestons pas l'intérêt et les effets positifs des 3 axes précédemment présentés.

Nous n'avions pas adhéré à cette charte car des divergences importantes nous opposaient concernant une de ces dispositions majeures : le déploiement de la vidéosurveillance.

La participation de notre groupe au comité d'éthique n'a pas eu raison de ces divergences même si nous devons saluer cette initiative et son bon fonctionnement. Les débats étaient ouverts, les services disponibles, nous avons pu visiter le centre de supervision urbaine comme la salle de commandement du commissariat de police.

Mais l'évaluation de la vidéosurveillance qui nous est présentée aujourd'hui, même avec les réserves évoquées par Hubert Chardonnet, ne nous convainc pas. Bien au contraire.

Tout d'abord, nous considérons que cette évaluation n'est pas aboutie. Si les caméras sont bien installées depuis un an Place Sainte Anne, elles ne le sont que depuis 6 mois au Gast.

Les problématiques du centre ville et du quartier Maurepas/Patton étant bien différentes, cette évaluation aurait méritée qu'on la mène jusqu'au bout.

Concernant la question des libertés individuelles, nous considérons que ce sujet est trop vite évacué par une enquête d'opinion peu représentative. Et, l'argument consistant à dire qu'il existe une « acceptation raisonnée de la vidéosurveillance » au motif qu'une seule demande d'accès aux enregistrements ait eu lieu nous semble un peu léger.

On peut surtout constater qu'un certain nombre de personnes ne savent pas qu'elles sont filmées ; les panneaux d'information étant bien trop discrets.

Autre élément : le rapport indique que le système de vidéosurveillance produit des effets quantitatifs nouveaux. Ainsi, entre 2009 et 2010, le nombre de timbres amende est passé de 262 à 741.

Mais, cette évaluation ne fait à aucun moment état des reports des actes de délinquance au-delà du champ des caméras. Or, c'est l'une des premières critiques formulées à l'encontre de la vidéosurveillance. Pourquoi n'est-il pas possible de faire apparaître cet indicateur ? D'autant plus qu'il apparaît dans le bilan du déploiement de la Brigade Spéciale dans le centre ville.

En bref, l'efficacité des caméras est loin d'être démontrée.

Les effets pervers sont nombreux et nous assistons clairement à un désengagement de l'Etat dans ses missions régaliennes : celle de la sécurité publique.

Car, quand le Gouvernement demande aux collectivités d'assumer les coûts d'installation et de fonctionnement de la vidéosurveillance, il retire parallèlement les forces de police de proximité dans les quartiers.

Il ne faut pas se faire d'illusions, la vidéosurveillance est considérée par le Gouvernement actuel comme un substitut aux effectifs de police.

Une question se pose donc : n'accompagnions nous pas cette dérive ?

On apprenait ainsi, en début d'année, la suppression de trente postes de policiers dans les commissariats de Maurepas, Villejean, le Blosne et du centre-ville. Car même la police subit la Révision Générale des Politiques Publiques.

C'est ce problème essentiel qui doit nous mobiliser : la police doit être présente dans les quartiers car chaque Rennais a le droit d'être en sécurité, de vivre dans la tranquillité et la sérénité.

La police a son rôle à jouer mais pour traiter l'urgence des situations. La prévention, c'est autre chose : on ne gère plus l'immédiat mais on tente d'anticiper sur l'avenir.

Aussi, ce n'est pas seulement une meilleure présence de la police de proximité que nous sollicitons mais des éducateurs, des professeurs, des associations et singulièrement des emplois.

Aussi, à notre avis, une autre utilisation des sommes allouées à la vidéosurveillance aurait pu être faite.

Sous ce bilan annuel qui constate des effets positifs de la vidéosurveillance, il y a bien en filigrane, et Mr Hubert Chardonnet vient de le confirmer, l'extension de ce dispositif. Ce que nous refusons.